



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 888/2021
Date de la séance du CE : 18 août 2021
Direction : Chancellerie d'Etat
N° d'affaire : 2021.STA.837
Classification : Non classifié

Grand Conseil. Démission et remplacement

Le Conseil-exécutif prend acte de la démission de Monsieur le député Carlo Schlatter, Thoune, avec effet au 31 août 2021.

Conformément à l'article 90, alinéa 2 de la loi du 5 juin 2012 sur les droits politiques, le Conseil-exécutif déclare

Monsieur **Roman Gimmel**, né en 1974, Thoune, inscrit sur la liste 4: Schweizerische Volkspartei Thun-Stadt und Seegemeinden, dans le cercle électoral de Thoune,

élu au Grand Conseil au 1^{er} septembre 2021.

Le présent arrêté sera publié dans la Feuille officielle du canton de Berne.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire
– Chancellerie d'Etat